



Travail temporaire et santé au travail: Portrait des inégalités dans les conditions de travail et dans l'accès aux politiques publiques

Katherine Lippel¹, Michel Vézina², Amélie Funes²

1. CRC en droit de la SST, Université d'Ottawa
2. INSPQ

09 mai 2014

Plan de présentation

Survol de la littérature internationale et canadienne sur les enjeux pour la sst

- Enjeux relatifs aux risques pour la santé associés au travail temporaire
- Enjeux relatifs à l'effectivité du droit en matière de santé et sécurité du travail

Portrait des travailleurs temporaires au Québec

- l'enquête EQCOTESST 2007-2008

Les outils législatifs québécois sont-ils appropriés pour protéger les travailleurs temporaires?

Temps de travail atypique

Travail temporaire

- Contrat à durée déterminée
- Travail sur appel
- Saisonnier
- Placement temporaire via APT
 - Galarneau, 2005, 2010

Heures atypiques

- Temps partiel
- Heures variables

Risques associés au travail auprès d'une agence de placement temporaire

- Revue de la littérature de plusieurs pays: les travailleurs de l' APT sont davantage susceptibles de se blesser que les autres salariés effectuant un travail comparable.

Johnstone and Quinlan, 2006

- Les accidents impliquant des sous-traitants provenant d' une entreprise de travail temporaire « paraissent particulièrement graves (ils sont fréquemment mortels) ».

C. GRUSENMEYER, INRS, 2007

Indemnisation: défis particuliers

Washington State, 2010

Salariés de l' APT

- Taux de réclamation plus élevé que celui des autres employés des mêmes industries
- Délai plus long entre la réclamation et l' acceptation
- Contestations de l' employeur presque deux fois plus fréquentes
- Indemnités moindres mais durée plus longue d' absence en raison d' une lésion professionnelle

Smith, Silverstein, Bonauto, Adams & Fan, 2010

Effectivité des lois SST

- Une étude ontarienne sur les travailleurs d'agence et la SST identifie quelques autres enjeux
 - Il arrive que les travailleurs se croient placés à titre de travailleurs autonomes et qu'à ce titre ils se croient exclus de la portée de la législation en matière d'indemnisation
 - L'équipement protecteur exigé par la loi est souvent fourni par le salarié lui-même ou n'est pas autrement disponible.
 - Les donneurs d'ouvrage font appel aux agences pour certains travaux dangereux
 - Le système de financement du régime d'indemnisation encourage l'externalisation des risques

Lippel et al, 2011
MacEachen et al, 2012

Emploi Québec: Offres d'emplois: 10-4-2014

Combien sont offerts par les agences ou d'autres intermédiaires?

Tout le Québec

- Secrétaire: 394 dont 96 APT
- Manutention: 726 dont 300 APT

36% de ces offres d'emploi étaient offerts par des APT

Grand Montréal

- Offres d'emploi de toutes catégories: 5062
- Offres en excluant les intermédiaires/agences: 3685

27% des emplois offerts impliquent des intermédiaires



Portrait des conditions de travail et d'emploi des travailleurs temporaires au Québec

Les résultats de l'EQCOTESST 2007-2008

Méthodologie de l'EQCOTESST (ISQ)

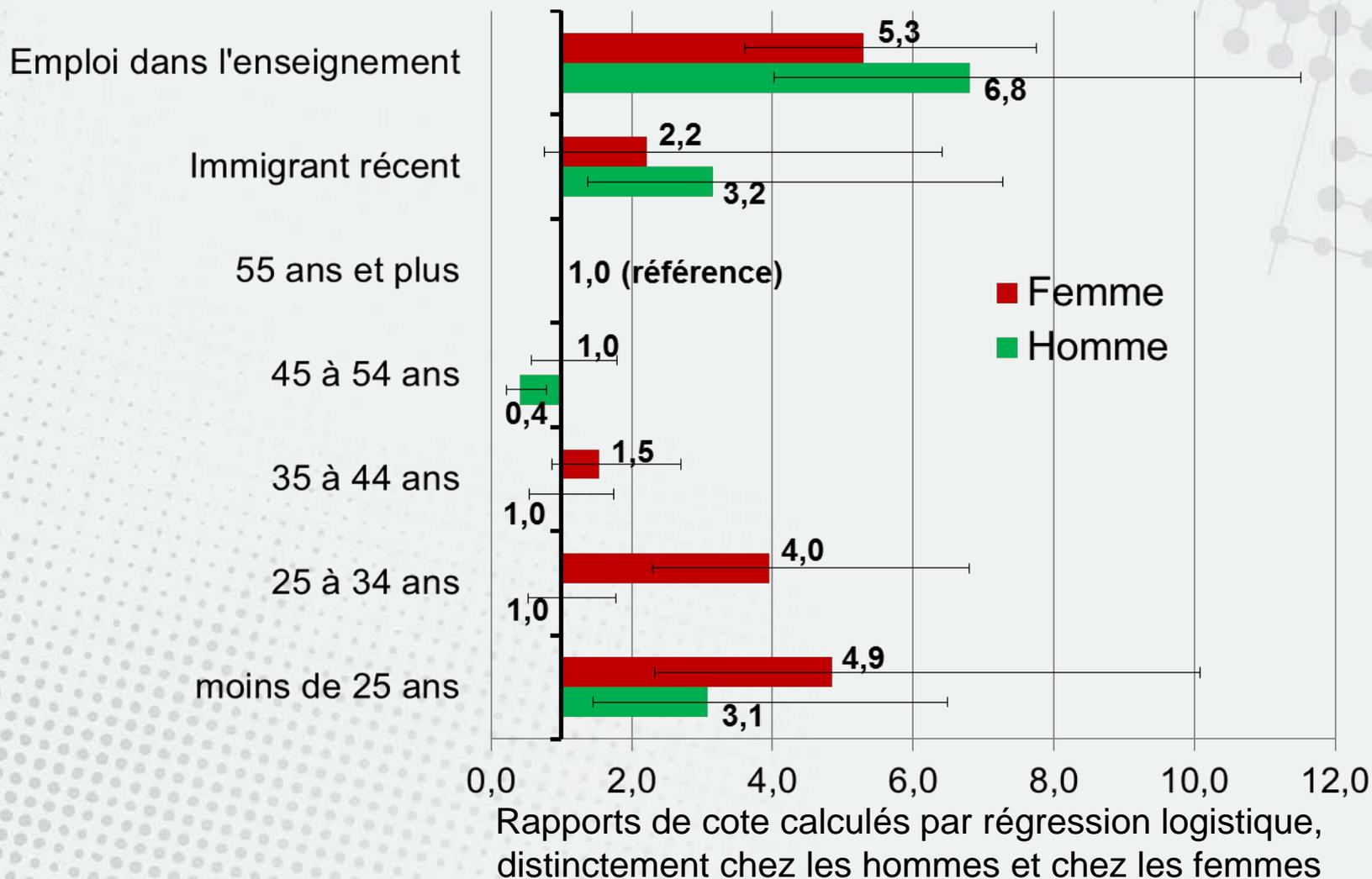
- ❖ **Population à l'étude** : Travailleurs québécois de 15 ans et plus occupant un emploi rémunéré à titre d'employé ou de travailleur autonome depuis au moins 8 semaines, à raison de 15 heures ou plus par semaine
- ❖ **Sélection d'un échantillon** : Tirage aléatoire de numéro de téléphone puis sélection aléatoire d'un travailleur par ménage
- ❖ **Collecte des données** : Entrevues téléphoniques menées entre le 1er novembre 2007 et le 11 février 2008
 - 5 071 répondants
- ❖ **Pondération** : Produites à partir de l'Enquête sur la population active

Aux fins de la présente analyse, les étudiants sont exclus et les travailleurs autonomes ne sont pas visés

Qui sont les travailleurs temporaires au Québec?

- ❖ **11,5 % des salariés sont temporaires**
- ❖ **En excluant les étudiants : 8,7 %**
 - 10,8% chez les femmes (vs 6,7% chez les hommes)
 - 17,8 % chez les 15 à 25 ans
 - Nés à l'étranger (12,1% vs 8,2%)
 - 24,1 % au Canada depuis moins de 5 ans
 - 14,0% 5 à 9 ans
 - 7,6% 10 ans et plus
 - 19,7% immigrants récents (moins de 10 ans) (vs 8,2% pour 10 ans ou + ou né au Canada)

Facteurs associés au travail temporaire selon le sexe



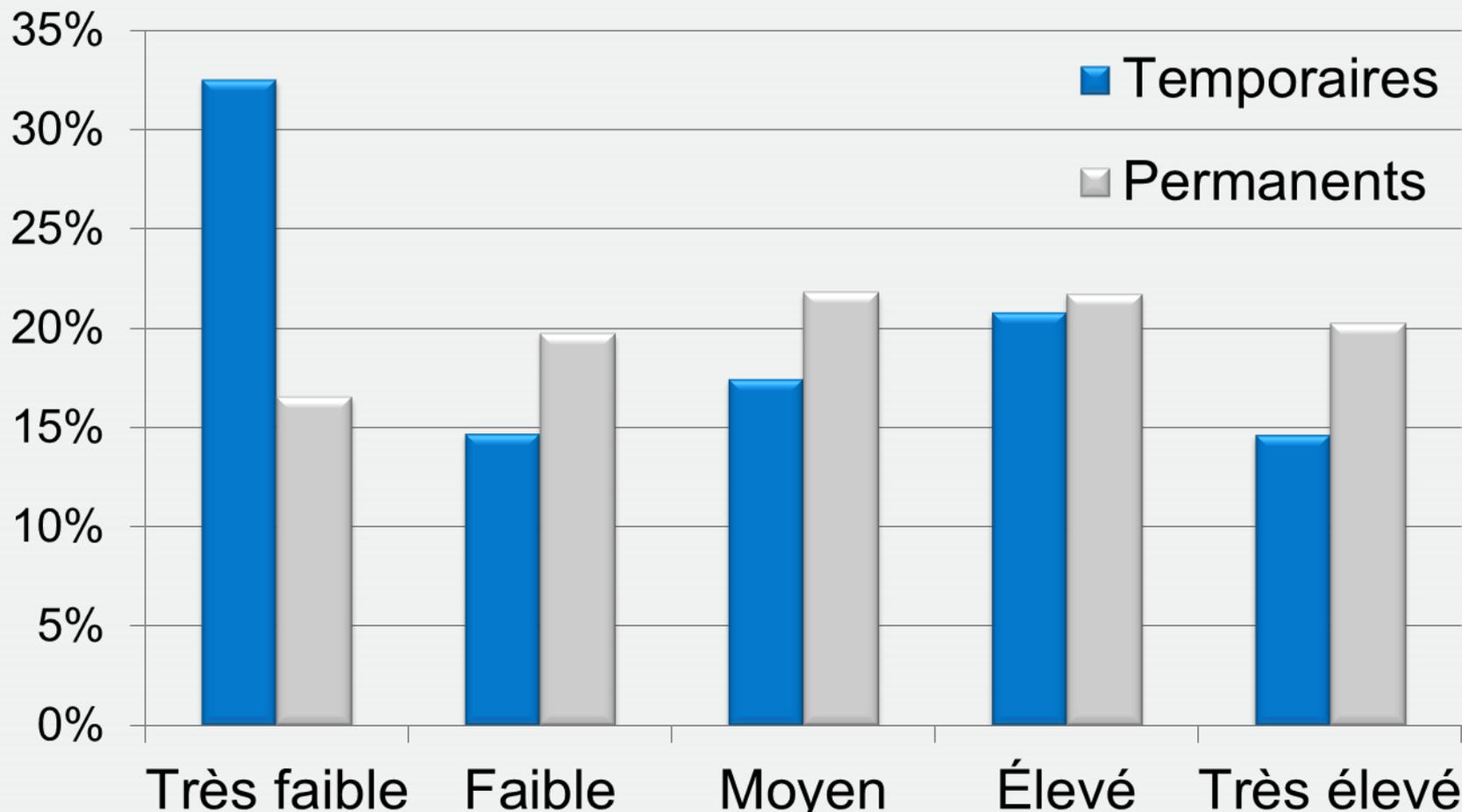
Horaires

	Temporaires	Permanents
Heures de travail (moyenne)	36,01 h/sem	39,46h/sem
Temps partiel	26,7% (30,9% f)	6,6% (11,1% f)
Ne travaille pas le jour	42,7%	30,4%
Fin de semaine	47,5%	55,7%
Horaire non-régulier	30,4%	17,6%
Cumul d'emplois	12,6%	6,1%

Insécurité d'emploi

	Temporaires	Permanents
A connu une période de chômage dans les 2 dernières années	36,5%	16,5%

Revenus ajustés* du ménage et statut d'emploi



* ajustement du revenu selon la taille du ménage et de la communauté / découpage par quintile

Avantages marginaux et conditions de travail associés au travail temporaire

Pas de congés pour raisons familiales

Pas de congés de maladie payés

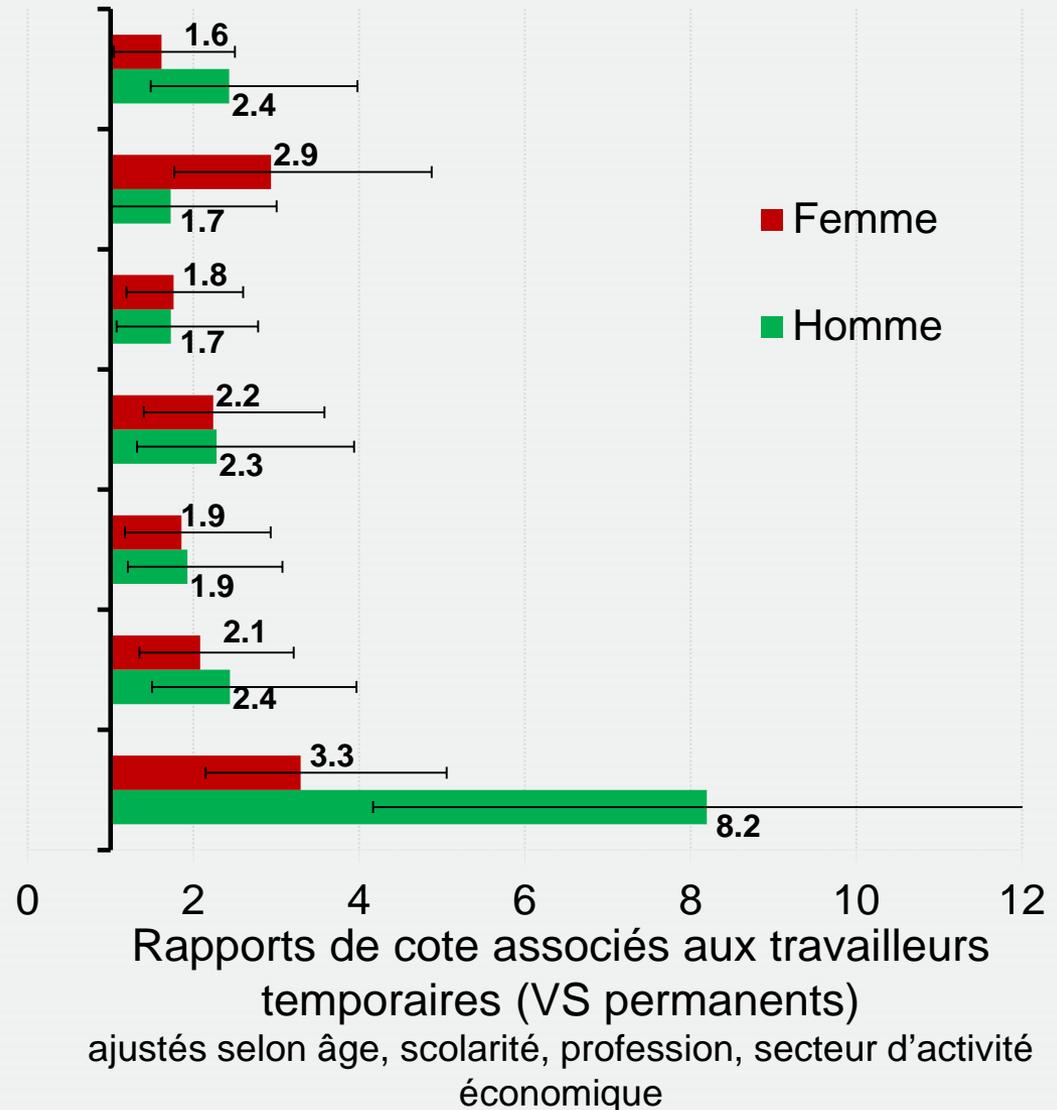
Pas de régime de retraite

Pas d'assurance salaire

Travail de soir ou de nuit

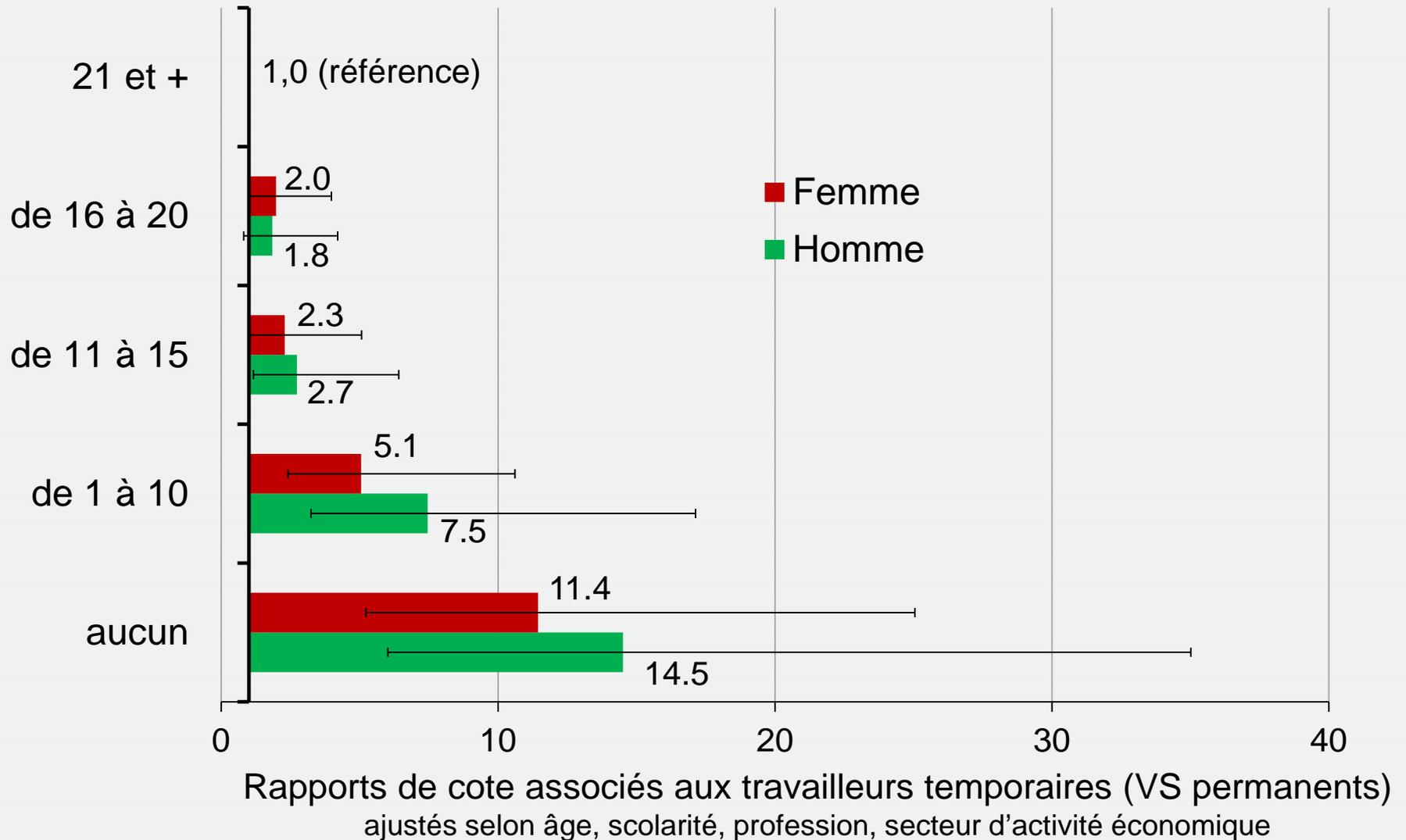
Horaires de travail irréguliers

Travail à temps partiel

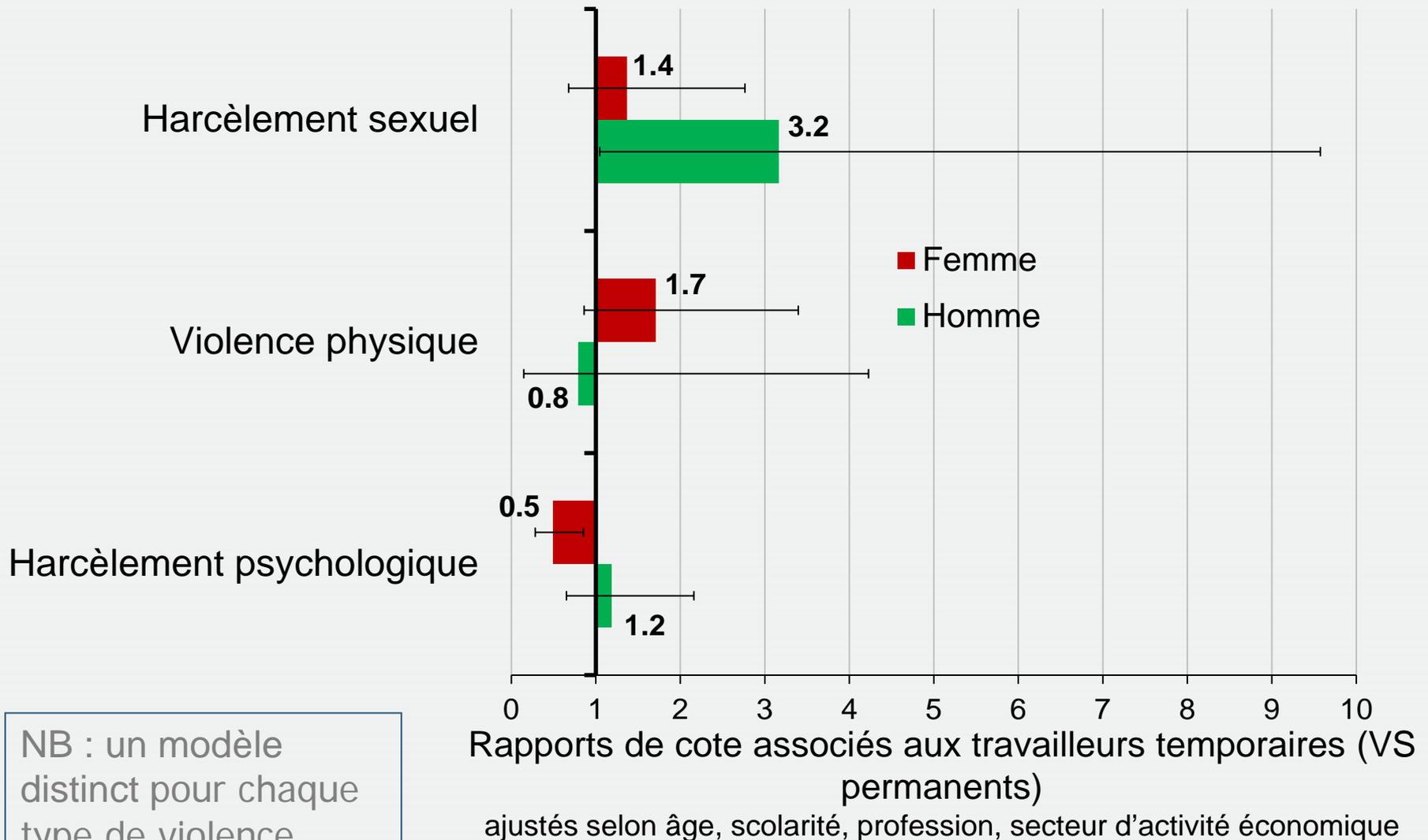


NB : 1 modèle distinct est réalisé pour chacune des conditions de travail étudiées

Le nombre de jours de vacances



La violence au travail



NB : un modèle distinct pour chaque type de violence étudié

Limites

Éligibilité à l'étude

- Travailler depuis au moins 8 semaines à raison d'au moins 15h par semaine.
 - Sous-estime les travailleurs temporaires
- Parler français ou anglais
 - Sous-estime les travailleurs immigrants, et en particulier ceux qui sont arrivés dans les 5 dernières années

Étude transversale

- Aucun lien de cause à effet ne peut être établi

Taille de l'échantillon

- Manque de précision de certaines estimations

Les outils législatifs québécois sont-ils appropriés pour protéger les travailleurs temporaires?

Loi sur la santé et la sécurité du travail

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

Travailleurs engagés en vertu d'un contrat à durée déterminée

Travailleurs engagés via une agence de placement temporaire

Les contrats à durée déterminée

S'agit-il véritablement d'un contrat de travail au sens de la LSST?

Dionne et Commission scolaire des Patriotes et CLP, 2014 CSC 33

Le droit au retrait préventif de la travailleuse enceinte protège les travailleuses et leurs enfants à naître 8 ans après la demande initiale la Cour suprême confirme qu'une enseignante suppléante est une «travailleuse» au sens de la loi.

L'effectivité du droit de la SST appliqué aux APT

- Les relations tripartites (agences de placement temporaire) vs les autres travailleurs temporaires
- En présence de relations tripartites les droits et obligations des parties sont souvent ambigus et même lorsqu' ils sont clairs, cela n' implique pas qu' ils soient mis en œuvre
 - Les travailleurs connaissent-ils leurs droits?
 - Sont-ils dans une position qui leur permette de les exercer?
 - Les employeurs connaissent-ils leurs obligations?
 - Existe-t-il des incitations à ne pas les assumer?
 - Les responsables de la mise en œuvre des politiques sont-ils dans une position affaiblie lorsque vient le temps de faire appliquer la loi?

Difficultés d'application de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*

- Qui est l'employeur du salarié placé chez un donneur d'ouvrage par une APT?
- Quel(s) employeur(s) est (sont) responsable(s) des obligations des employeurs prévues par la loi?
 - Est-ce possible d'avoir plusieurs employeurs responsables de la SST en même temps?
- Est-ce que ceux qui sont le mieux en mesure de prévenir une lésion professionnelle sont responsables de sa prévention?

Lippel & Laflamme, 2011
L'affaire *Olymel*, QCCLP 6838 2013

Difficultés d'application de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*

- Identification de l'employeur et son effet sur

- Le paiement des cotisations
- L'accès à l'indemnisation
- L'exercice des droits en cas d'urgence
 - **Frais de transport**
- Le paiement des indemnités
 - 14 premiers jours

Lippel & Laflamme, 2011

- Les enjeux que représente l'identification de l'employeur et les conséquences sur le comportement des acteurs

- **Incitation à ne pas se comporter comme un employeur...** parce que les conséquences d'agir comme un employeur responsable coûtent cher.

Conclusions

L'EQCOTESST nous permet d'avoir un portrait des caractéristiques des travailleurs temporaires et de certaines de leurs conditions de travail

L'analyse en lien avec les lois en matière de SST

- En ce qui concerne les APT, les lois sont parfois mal adaptées
- Le recours au travail temporaire permet de retarder l'application ou contourner la législation sur la prévention et la réparation en fournissant un prétexte pour ne pas appliquer les dispositions conçues pour un travail « permanent ».

Références

M. Vézina, M., E. Cloutier, S. Stock, K. Lippel, É. Fortin et autres (2011). *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi, et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)*, Québec, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail - Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec (706 pages).

http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1336_EnqQuebCondTravailEmpSantSecTravail.pdf

Références

Katherine Lippel & Anne-Marie Laflamme, «Les droits et responsabilités des employeurs et des travailleurs dans un contexte de sous-traitance: enjeux pour la prévention, l'indemnisation et le retour au travail», Formation permanente du Barreau du Québec, *Développements récents en droit de la santé et de la sécurité du travail, 2011*, Éditions Yvon Blais, Cowansville, 2011, pp. 267-360 .

Références

K. Lippel, Ellen MacEachen, Ron Saunders, Natalia Werhun, Agnieszka Kosny, Liz Mansfield, Christine Carrasco and Diana Pugliese, «Legal protections governing occupational health and safety and workers' compensation of temporary employment agency workers in Canada : reflections on regulatory effectiveness», (2011) 9 (2) *Policy and Practice in Health and Safety* 69-90; accès libre:

<http://www.ingentaconnect.com/search/article?option2=author&value2=katherine+lippel&sortDescending=true&sortField=default&pageSize=10&index=6>

Références

Ellen MacEachen, Katherine Lippel, Ron Saunders, Agnieszka Kosny, Liz Mansfield, Christine Carrasco, Diana Pugliese, Workers' compensation, experience-rating rules and the danger to workers' safety in the temporary work sector, (2012) 10 (1) *Policy and Practice in Health and Safety* 77-95; accès libre:

<http://www.ingentaconnect.com/search/article?option2=author&value2=katherine+lippel&sortDescending=true&sortField=default&pageSize=10&index=5>

Références

Jean Bernier, «La location du personnel temporaire au Québec: un état de situation», *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 67, no. 2, 2012, p. 283-303.

Aziz Choudry & Mostafa Henaway, «Agents d'infortune: une mise en contexte de la lutte des travailleurs et travailleuses migrants et immigrants contre les agences de recrutement de main-d'œuvre temporaire», *Travail, capital et société*, vol. 45, no.1, 2012, p. 36-65.